

contrarie le principe de la motion dont la Chambre est saisie. Le député de Peace River sait mieux que moi que le principe même d'un amendement motivé est qu'il doit d'abord s'opposer au principe ou fournir les motifs pour lesquels la Chambre est priée de se prononcer contre la motion dont elle est saisie. C'est la réserve que j'ai à faire.

Je serais bien reconnaissant aux députés s'ils voulaient guider la présidence et lui fournir des avis sur lesquels je pourrais fonder ma décision. Dans d'autres circonstances, je dirais à la Chambre que j'étudierais le problème pendant une heure ou deux ou encore jusqu'à demain, mais nous sommes fort pressés. Les députés préfèrent, je pense, que nous nous occupions du fond de la question plutôt que d'un débat prolongé sur un point de procédure. En tout état de cause, si les députés veulent exprimer brièvement leur opinion sur l'aspect procédural de la question, je pourrai les entendre maintenant.

**M. Baldwin:** Permettez que j'ajoute quelques mots sur la procédure et je deviendrai ensuite une proie facile pour les autres députés. Je comprends le problème dont m'a saisi Votre Honneur. Cependant, Votre Honneur doit admettre que si un bill de subsides ne comporte pas un principe, lorsqu'il contient des dispositions de ce genre, j'estime même qu'il manque entièrement de principes.

En tout cas, je soutiens que nous pouvons interpréter cette mesure de telle sorte que chacun des crédits budgétaires qui figurent à l'annexe soit lu à titre de partie du bill dans son ensemble. Par conséquent, les clauses essentielles du bill doivent être appliquées à chaque crédit du budget, dans le cas actuel le budget supplémentaire, qui figure à l'annexe. Dans ce sens nous nous opposons énergiquement moi-même et les membres de mon parti, à cette tentative de légiférer au moyen d'un simple crédit au budget, surtout lorsqu'il s'agit d'un crédit aussi déplaisant que celui-ci, qui parle des trois différents moyens dont dispose le gouverneur en conseil pour établir des règlements et prescrire comment seront faits les paiements. La seule méthode acceptable à notre avis est un amendement motivé qui établisse notre opposition à ce principe. En toute franchise, je n'ai trouvé de précédent ni pour ni contre cette méthode, de sorte que c'est à Votre Honneur de trancher la question.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** monsieur l'Orateur, les vieux routiers à la Chambre savent que je mène depuis longtemps la lutte contre les crédits de \$1. Cela semble me placer du même côté que le représentant de Peace River.

**M. Baldwin:** Du côté des anges.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Toutefois, je dois dire que ne suis pas particulièrement de son côté dans ce cas précis. Je voudrais dire aussi que mes collègues qui représentent des circonscriptions rurales de l'Ouest du Canada m'ont autorisé à déclarer qu'ils sont contre le programme de réduction des emblavures. Cela aussi semble me placer du côté du représentant de Peace River.

Je voudrais faire quelques remarques. Mon opposition aux crédits de \$1 tient au fait que, dans la plupart des cas, ils semblent introduire dans un bill de finances des mesures législatives qui n'ont rien à voir avec les finances ou qui ne demandent pas d'en approuver. Nous avons souvent cru que ces crédits de \$1 avaient un caractère analytique et qu'ils éliminaient la nécessité d'une mesure législative distincte. Dans le cas du programme de réduction des emblavures, ce qui nous a été soumis n'est pas un crédit de \$1, mais un crédit de 100 millions. Il est donc question d'argent. Il ne me semble pas aussi insolite d'inclure dans un bill de subsides un crédit de 100 millions, alors que les conditions sont bien établies, que ce pourrait l'être dans le cas d'un crédit de \$1.

Qu'il me soit permis de dire encore une fois que mes collègues et moi sommes contre ce programme LIFT de \$100 millions, envisagé sous l'angle de la procédure et non sur le fond. Il semble y avoir cette différence. Je sais que l'on dit parfois cela lorsque nous nous plaignons des crédits de 1 dollar, mais il faut se souvenir qu'un bill de subsides est un bill. C'est une loi du Parlement. C'est une forme de mesure législative. Je persiste à dire que les postes de 1 dollar sont repoussants. Ils sont aussi repoussants que des bills omnibus le sont parfois. Il y a eu récemment un bill de ce genre que nous n'aimions pas parce qu'il englobait deux ou trois postes.

Cela dit, puis-je tenter de venir en aide à Votre Honneur en lui disant que ce que le député de Peace River a placé dans son amendement n'est pas tant un amendement qu'une objection.

Dans son amendement, il argumente que le gouvernement n'a pas le droit d'introduire le crédit 17b, d'instaurer le programme LIFT et d'y attacher des termes et conditions. Je le dis et le redis sans me lasser: mes collègues s'opposeront à ce programme. En fait, ils veulent poursuivre cette affaire. Ils m'ont demandé de ne pas trop m'attarder sur ce point de procédure parce qu'ils veulent s'en prendre au ministre d'État et s'attaquer vraiment au programme LIFT.

**Des voix:** Bravo!